



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pour que le quartier « Porte de Vincennes » devienne un QPV

Question écrite n° 9782

Texte de la question

Mme Eva Sas appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement, sur l'ardent besoin d'un passage en zone de géographie prioritaire de la politique de la ville du quartier de la Porte de Vincennes situé sur les 12e et 20e arrondissements de Paris, au cœur de la circonscription de Mme la députée, qui souhaite ici se faire l'écho des vœux présentés lors du Conseil du 12e arrondissement de Paris du 20 juin 2023 et du Conseil du 20e Arrondissement de Paris du 22 juin 2023. Cette demande est motivée par les objectifs de la politique de la ville visant à réduire les inégalités sociales et territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants. Si des difficultés existaient auparavant dans ces quartiers populaires, la situation actuelle se dégrade ces dernières années compte tenu de l'impact de la crise sanitaire et plus encore récemment par la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie. Pour rappel, l'APUR diagnostiquait en 2019 pour le quartier de la Porte de Vincennes « de nombreuses difficultés au regard des statistiques et se rapproche fortement de la situation d'un quartier prioritaire ». Ce quartier cumule en effet plusieurs indicateurs de vulnérabilité tant au niveau du revenu médian déclaré, du taux de pauvreté, de la part des allocataires du RSA, que de la part des jeunes âgés de 16 à 25 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation ou encore de la part des familles monoparentales. Mme la députée ne peut que regretter que la loi 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, qui a réformé les critères de la géographie prioritaire, ne se base uniquement sur l'unique critère du revenu. En effet, les spécificités du territoire parisien, marqués par les plus fortes disparités de revenus, avec des ménages pauvres qui côtoient des ménages très aisés, réhaussant mécaniquement le revenu médian, ne permettent pas le classement en QPV de certains quartiers comme celui de la Porte de Vincennes. Compte tenu de la sociologie de ce quartier et des difficultés que connaissent les habitantes et habitants de ce quartier, un classement en quartier prioritaire de la politique de la ville semble constituer un levier nécessaire et efficace pour améliorer les conditions de vie des habitantes et habitants. Elle sait que M. le ministre a connaissance des efforts consentis par les mairies des 12e et 20e arrondissements, ainsi que par la mairie de Paris, mais seul un passage en QPV permettra un abondement des moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des habitantes et habitants. Ainsi, elle souhaite savoir si M. le ministre compte classer le quartier de la Porte de Vincennes en QPV lors du renouvellement prévu du contrat de ville début 2024, qui nécessitera une révision de la géographie prioritaire.

Données clés

Auteur : [Mme Eva Sas](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9782

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : Ville et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6393

Question retirée le : 18 juillet 2023 (Retrait à l'initiative de l'auteur)